

## PV de la réunion décentralisée organisée par le C.P. Liège

Haneffe - 12/10/15

Présents : Mmes Joliet, Corbisier et Lebrun MM. Ghiezen, Rowier et Riga

Groupe des Parlementaires : MM. Vincent, Bellefroid, Bayard et Di Bartolomeo

CDA de l'AWBB : MM. Geurten et Vanhaelen

CTJ : M. Tassin

Clubs représentés : 68 - 236 - 709 - 961 - 1034 - 1245 - 1338 - 1466 - 1555 - 2558 et 2682

Absent excusé : 1605

Le C.P. remercie le club d'Haneffe pour la mise à disposition de leurs locaux pour la tenue de cette réunion.

Après avoir remercié les membres présents, la présidente entame l'ordre du jour.

Il est à souligner que le C.P. a reçu très peu de questions des différents clubs de la province.

### 1) Griefs à l'encontre de l'AWBB suite aux nombreux problèmes techniques.

Le RBC Visé, rejoint par d'autres clubs, nous fait part de son agacement suite aux licences reçues soit sans photo, soit avec une photo surannée. Il déplore la longue attente pour obtenir des nouvelles licences rectifiées par le secrétariat général. Il lui en manque toujours.

La suppression des licences techniques a occasionné, à nouveau, un surplus de travail pour les secrétaires et des frais pour la réimpression.

M. Geurten signale que le problème serait résolu. Il informe les clubs que certaines photos arrivent au terme de leur validité.

Il faudra donc en renvoyer des nouvelles. Il promet que les clubs recevront à temps un listing personnalisé des membres dont les photos arrivent à échéance.

### 2) Arbitres de niveau 1 et PC1

Plusieurs clubs souhaitent que les arbitres de niveau 1 puissent officier en U14 et que ces matchs soient pris en compte pour le calcul du PC1.

Mme Joliet indique que cette demande doit être adressée aux parlementaires.

M. Lejeune du RBC Visé fait remarquer que cette demande a déjà été adressée plusieurs fois aux parlementaires mais que cela est resté sans suite.

Il signale que pour les rencontres U10 ce sont très souvent des arbitres qui dirigent les rencontres et non les coaches. Pourquoi dès lors ne pas valider ces rencontres pour le calcul du PC1 ? De plus, sur les feuilles de match U10, une case est prévue pour y faire figurer le nom de l'arbitre... Est-ce bien cohérent ?

Suite à ces règles, beaucoup de clubs font remarquer que si un club compte trop d'arbitres de club, il n'est pas possible de les faire arbitrer tous chaque mois.

Les prestations des arbitres de club ne comptent donc plus que dans les catégories U12. Si un club n'a pas des U12, les arbitres de club ne servent à rien.

M. Geurten se demande si les arbitres de niveau 1 sont toujours utiles.

M. Vanhaelen estime que le système doit être revu en acceptant, par exemple, que les prestations des arbitres de club dans tous les matchs officiels soient comptabilisés pour le PC1.

M. Halin de la Renaissance Montegnée quant à lui regrette que son club ne dispose pas d'arbitre de club. Il accueille, bien volontiers, les arbitres de niveau 1 des autres clubs qui souhaiteraient siffler les matchs à Montegnée.

Mme. Joliet l'informe que le C.P. peut lui transmettre les coordonnées des arbitres de club afin qu'il puisse les contacter si besoin.

M. Vanhoye arbitre de N1, dans un courrier adressé au nom du 4A Aywaille, suggère que les arbitres de niveau 1 soient écolés en U14 dans leur club avec un arbitre chevronné afin de palier à l'absence d'arbitres officiels dans cette catégorie.

### 3) Sanction sportive pour une erreur administrative ... quid ? (169)

Actuellement, l'absence de nom d'un officiel ou délégué entraîne toujours un forfait. Où en est-on ?

Les parlementaires signalent que c'est le statu quo.

Mme Corbisier souligne qu'il y a quand même une petite avancée. L'absence de nom en mini-basket (U6 à U10) n'est plus sanctionnée par un forfait mais par une amende.

#### 4) Indemnités de formation avant 8 ans.

Actuellement, il n'y a pas d'indemnités prévues avant cet âge. Pourquoi ?

Les clubs présents souhaitent que cela change car la compétition débute en U6 maintenant.

M. Vanhaelen nous informe que le dossier en « commission » depuis 2 ans.

#### 5) Série P3B

Pour rappel, une équipe qui déclare forfait général descend dans la division provinciale la plus basse. (P4MM ou P3D)

Dans la série P3B, deux descendants (Stavelot et Avenir Jupille) sont déjà connus car deux clubs y ont déclaré un forfait général.

En P1 dames, Dison descend en P3 et en P2MMA Liège basket descend en P4.

Toutefois, le nombre définitif de descendants par division dépendra des équipes nationales et régionales.

#### 6) Divers

Les vareuses avec rayures et les motifs « imitation militaire » sont strictement défendues.

A ce sujet, le BC Alleur souhaiterait que l'on revienne à la numérotation de 4 à 15. Les marquoirs des salles n'étant équipés pour afficher les fautes personnelles au-delà du numéro 15.

Mme Perin fait remarquer que la P4 de Hamoir et du Haut-Pré ne jouent pas avec des vareuses de la couleur dominante de leur club. Cela pose problème.

Pour rappel, les clubs sont tenus de jouer avec des vareuses de la couleur qui est renseignée sur le site du comité provincial.

ABC Waremme signale que des jeunes arbitres dépassent leur prérogatives.

Il souhaite qu'il leur soit rappelé qu'ils n'ont pas le droit de défendre à qui que ce soit de participer aux matchs.

RBC Haneffe demande qui peut faire respecter le règlement des U12 ? Défense individuelle, écrans interdits, etc.

On compte sur la bonne volonté de chaque club. Lors des  $\frac{1}{2}$  finales et des finales de coupe, les membres du C.P. interviennent quand ils remarquent des anomalies.

Toutefois, les clubs présents soulignent que dans l'ensemble, les clubs jouent le jeu.

RBC Visé fait remarquer que certains matchs de jeunes durent plus de deux heures et que des retards sont donc fréquents.

Championnat filles provinciales.

Une nouvelle formule est en préparation : une catégorie minimes-cadettes provinciales et deuxième catégorie minimes-cadettes élites.